

**Note de service concernant l'utilisation de l'aspiratrice**

Suite à des mauvais comportements concernant l'utilisation de l'aspiratrice-excavatrice sur réseaux sensibles (gaz et électriques), nous vous rappelons que l'usage du camion aspirateur est utilisé pour réduire les risques d'accrochages lors des phases de terrassement.

Vous êtes professionnel pour la conduite de l'aspiratrice, vous êtes donc responsable des moyens et de la technique engagée lors de vos travaux.

Les exploitants de réseaux et les clients demandent systématiquement l'utilisation d'embouts souples lors de terrassements sur réseaux sensibles.

Un mauvais comportement peut être fatal à l'entreprise (Suspension des travaux pouvant aller de 6 à 12 mois) ce qui représente une perte sèche de l'activité.

Un client ou l'exploitant ne pourra en aucun cas se retourner contre vous si le mode opératoire est bien respecté. De plus les chantiers qui sont initialement prévus sur plusieurs jours ne doivent pas être réalisés en un temps record, les clients s'adapteront à la vitesse d'avancement des travaux en sécurité.

**Désormais, l'opérateur qui ne respectera pas le mode opératoire, aura une sanction disciplinaire.**

Nous comptons sur votre professionnalisme pour offrir la meilleure image de l'entreprise Aspir Adour dans vos travaux, et ainsi pouvoir effectuer un travail de qualité irréprochable, ce qui garantira l'activité des camions aspirateurs dans la durée.

**Rappel :** Les terrassements devront être effectués avec un seul embout souple (rallonge RSP) l'embout noir rigide est à proscrire.